

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 novembre 2016

ADAPTATION DES TERRITOIRES LITTORAUX AU CHANGEMENT CLIMATIQUE - (N° 3959)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CD61 (Rect)

présenté par
Mme Got, rapporteure et Mme Berthelot

ARTICLE PREMIER

Compléter l'alinéa 5 par les mots :

« ainsi qu'en cohérence avec la stratégie nationale de gestion des risques d'inondation définie à l'article L. 566-4. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il est important de renforcer la cohérence entre les deux stratégies.